

SEYSSUEL

Biotope : les coteaux toujours en sursis

C'est un sujet qui fait polémique depuis plusieurs années déjà sur les coteaux escarpés de Seyssuel. La Gagée des rochers, une petite fleur jaune protégée, n'en finit plus de faire des étincelles. Avec, d'un côté, l'association Gère vivante qui souhaite protéger la plante, en classant plusieurs dizaines d'hectares des coteaux en zone biotope. Et de l'autre, les propriétaires de terrains, les viticulteurs et le club du trial, qui exercent leur activité sur ce territoire, soutenus dans leur démarche par la chambre d'agriculture de l'Isère, la CCI et la municipalité.

« Des emplois pourraient être générés »

Véritable serpent de mer, ce sujet n'a toujours pas fait l'objet d'une décision en préfecture. Alors les opposants ne lâchent rien et continuent de se battre pour maintenir l'activité sur les coteaux : « Aujourd'hui, le comité de défense des coteaux de Seyssuel (CDCS), qui s'est créé il y a neuf mois, compte près de 80 adhérents opposés à ce projet de biotope », note Alain Giguet, le vice-président.

Des opposants bien décidés à faire pencher la balance de leur côté : ils ont d'ailleurs installé depuis peu, au milieu des vignes, une banderole indiquant "Non au biotope". Ils viennent même d'écrire à nouveau une lettre au préfet pour que ce dernier leur accorde une entrevue. « Il y a cent ans, la surface de production viticole à Seyssuel comptait 120 hec-



tares. Aujourd'hui, nous souhaitons retrouver cette surface. Cela pourrait générer de nombreux emplois », note Alain Giguet. Son camarade Jean-Louis Ogier, le président du CDCS, martèle : « Le biotope, c'est la décroissance. Nous ne serions pas opposés à ce projet s'il n'y avait pas d'activité sur ce secteur, mais là c'est le cas. »

Leurs arguments ne manquent pas : « La vigne sert aussi de protection contre les incendies », ajoute Jean-Louis Ogier pour défendre son territoire. « On veut contraindre l'activité sur plusieurs dizaines d'hectares alors que la Gagée se développe sur une zone très localisée de 700m². Et non pas sur les terrains viticoles, mais sur les rochers ! » lancent-ils. Le débat pourrait être bientôt clos puisque la préfecture annonçait en janvier que la décision serait prise avant la fin de l'année.

M.L.

Alors que le club de trial a mis en place des espaces pour que la Gagée des rochers continue de se développer, Jean-Louis Ogier et Alain Giguet, membres du CDCS, poursuivent leur lutte, aux côtés des autres adhérents, pour que l'arrêté de protection biotope ne soit pas pris par la préfecture.



LE CHIFFRE

90 C'est le nombre d'hectares qui pourraient être concernés par l'arrêté de protection biotope s'il venait à être validé en préfecture. Si tel était le cas, cet arrêté promulguerait l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte au développement et à la protection de l'espèce concernée, à savoir la Gagée des rochers.